

# DÉCRET

000

## portant sur la validité de l'initiative populaire cantonale "Sauver Lavaux"

du 8 juin 2010

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu l'article 80, alinéa 1 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003

vu l'article 97a de la loi sur l'exercice des droits politiques

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> La validité de l'initiative populaire "Sauver Lavaux" est constatée.

### **Art. 2**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution et de la publication du présent décret.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 8 juin 2010.

Le président  
du Grand Conseil :

(L.S.)

*L. Chappuis*

Le président :

(L.S.)

*P. Broulis*

Le secrétaire général  
du Grand Conseil :

*O. Rapin*

Le chancelier :

*V. Grandjean*